

FORMULAIRE D'AUTORISATION ET DE CONSENTEMENT REPRÉSENTANT(E) DU CANDIDAT/DE LA CANDIDATE



**VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE SI LE CANDIDAT/LA CANDIDATE AURA
DES REPRÉSENTANTS AUX LIEUX DE SCRUTIN.**

APPORTEZ LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI AU LIEU DE SCRUTIN

VEUILLEZ ÉCRIRE CLAIEMENT (Les champs marqués ♦ sont obligatoires)

Communauté♦	Bureau de scrutin♦	Date♦ / / AAAA / MM / JJ
Nom du candidat/de la candidate♦		Nom du représentant/de la représentante♦

INSTRUCTIONS POUR LES CANDIDATS ET LES REPRÉSENTANTS

1. Veuillez remplir les deux côtés de ce formulaire et le signer. Vous acceptez de respecter les lois qui s'appliquent aux candidats et à leurs représentants lors du scrutin. Chaque candidat(e) peut avoir une seule personne à la fois dans un bureau de scrutin. La personne peut être le candidat/la candidate ou son représentant, mais pas les deux.
2. Veuillez remettre ce formulaire signé au scrutateur dès votre arrivée au bureau de scrutin, et prêter serment ou faire une affirmation solennelle en présence du scrutateur.

Les candidats/représentants PEUVENT:

- ✓ Observer le scrutateur plier les bulletins et y apposer ses initiales;
- ✓ Consulter les documents électoraux;
- ✓ Observer le déroulement du à distance;
- ✓ Examiner le cahier ou le registre du scrutin et la liste électorale prendre des notes relativement ces documents;
- ✓ Observer le scrutateur lors du décompte des bulletins, après la fermeture du bureau de scrutin;
- ✓ Informer le DS ou Élections Nunavut s'ils croient que les officiers d'élections ont fait quelque chose d'erroné;
- ✓ Obtenir une copie du rapport du scrutin.

Les candidats/représentants NE PEUVENT:

- ✗ Être présents plus d'une personne à la fois au bureau de scrutin
- ✗ Allumer ou utiliser un téléphone cellulaire, un appareil photo, une caméra, un enregistreur ou d'autre équipement électronique dans un bureau de scrutin;
- ✗ Importuner les électeurs ou se mettre sur leur chemin;
- ✗ Faire campagne, saluer les électeurs ou tenter de les influencer;
- ✗ Importuner le scrutateur ou le greffier ou les empêcher de faire quelque chose;
- ✗ Porter des macarons ou d'autre matériel de campagne au bureau de scrutin;
- ✗ Pénétrer dans les maisons ou d'autres lieux d'habitation où les gens votent lors d'un scrutin mobile;
- ✗ Marquer le bulletin de quiconque de quelque manière que ce soit;
- ✗ Flâner à l'extérieur du bureau de scrutin;
- ✗ Manipuler du matériel utilisé pour le scrutin.

